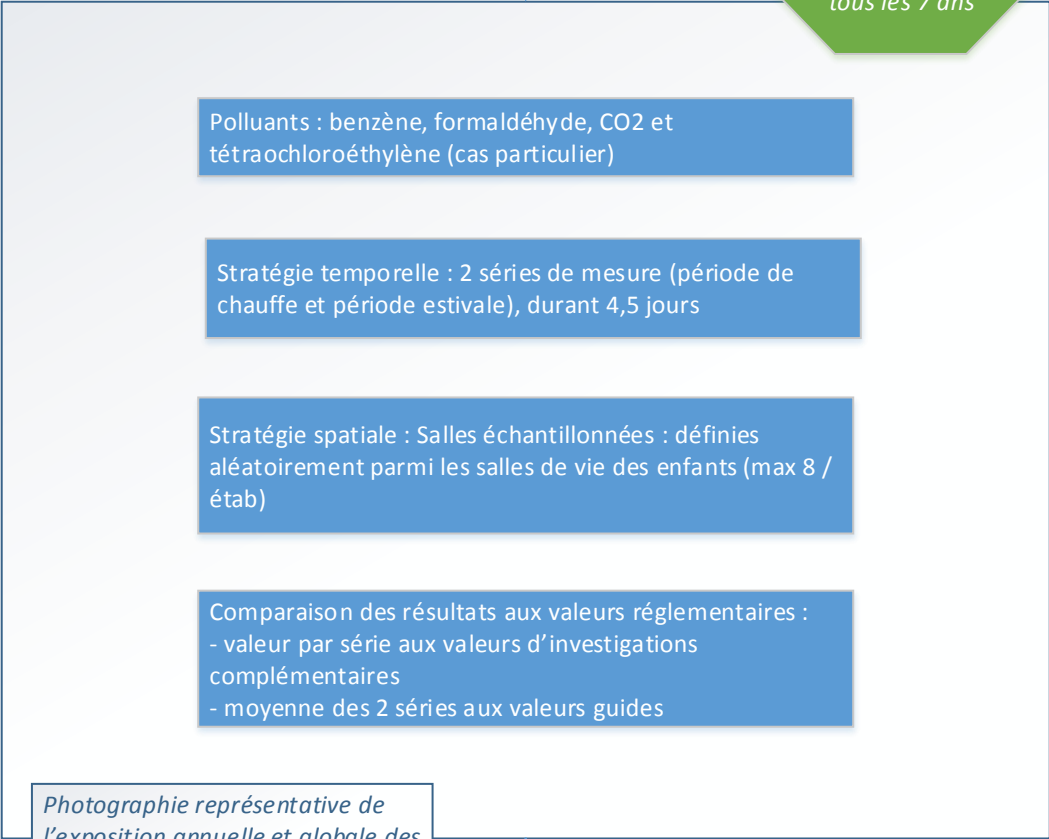


Document de référence :
LAB REF 30

Mise en œuvre de campagnes de mesures de la QAI de tous les établissements

Recours à un organisme accrédité pour réaliser les mesures des substances polluantes conformément au LAB REF 30

Renouvellement tous les 7 ans



Photographie représentative de l'exposition annuelle et globale des enfants aux polluants au sein de chaque établissement

En cas dépassement des valeurs-limites :

Information du Préfet sous 15 jours

Expertise sous 2 mois pour identifier les causes de présence de pollution et choix des mesures correctives

Consolidation des résultats

Mesures de confirmation COFRAC

Recherche de sources

Affichage des résultats certifiés COFRAC au sein de chaque établissement

Les valeurs-limites ont été fixées dans le cadre d'une exposition long-terme (1 à plusieurs années)

*Document de référence :
Guide pratique pour une meilleure QAI 2015*

Mise en œuvre d'un programme d'actions de prévention de la qualité de l'air intérieur

Compléter les 4 grilles d'auto-diagnostic

Renouvellement tous les ans

Mettre en relief les bonnes pratiques à mettre en œuvre

Exemple : Réaliser des mesures dans les situations pouvant conduire à une éventuelle dégradation de la QAI

Autres exemples : Limiter l'usage d'eau de javel, aérer les pièces pendant et après es activités de nettoyage, vérifier que les appareils à combustion fonctionnent correctement...

Réaliser les mesures avec mise en œuvre en interne à l'aide de kit disponible sur le marché

ou

Réaliser les mesures par un organisme accrédité COFRAC du polluant suspecté : dans les pièces ayant des sources internes ou dans l'établissement en proximité de sources contiguës ou non

<p>Situation 1 : Cas d'une source extérieure contiguë au bâtiment</p>	<p>Situation 2 : Cas d'une source extérieure non contiguë au bâtiment</p>	<p>Situation 3 : Rénovation d'une pièce (≤6 mois)</p>	<p>Situation 4 : Rénovation affectant l'enveloppe du bâtiment</p>	<p>Situation 5 : Renouvellement complet du mobilier (≤6 mois ou à venir) dans une pièce</p>
<p>Exemples : Stockage d'hydrocarbure ou de machines ou pressing utilisant du perchloroéthylène</p>	<p>Exemples : Chaufferie collective ≤ 3 km ou industrie chimique ≤ 3 km</p>	<p>Exemples : travaux de peinture ou changement de revêtements</p>	<p>Exemple : changement des fenêtres</p>	
<p>Mesures de benzène ou de perchloroéthylène dans l'établissement</p>	<p>Mesures de benzène ou de formaldéhyde dans l'établissement et à l'extérieur</p>	<p>Mesures de formaldéhyde dans la pièce après travaux avant et après réintégration des locaux</p>	<p>Mesures de CO2 dans l'établissement</p>	<p>Mesures de formaldéhyde dans la pièce</p>

Photographie représentative de l'exposition à un instant donné des enfants au polluant suspecté au sein de la pièce échantillonné

- En cas dépassement des valeurs-limites :
- Consolidation des résultats
 - Mesures de confirmation COFRAC
 - Dans certains cas : Recherche de sources

Les valeurs-limites ont été fixées dans le cadre d'une exposition long-terme (1 à plusieurs années)

Affichage du poster au sein de chaque établissement :
« Dans cet établissement, on agit collectivement pour la qualité de l'air intérieur »